COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 10/2026

Vevey, le 1er juin 2026

Festivités du 1er août à Vevey

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à la question orale de Monsieur Christen lors de la séance du 5 mars 2026 de ce Conseil communal, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal sur l'organisation des festivités de la Fête nationale à Vevey.

Traditionnellement, la Municipalité procède à la cérémonie du Souvenir au Tempe Saint-Martin, puis invite la population un petit-déjeuner précédant la partie officielle. Cet événement réunit en général près de 200 personnes.

Jusqu'en 2023, la Société de développement de Vevey organisait la partie festive autour de cette partie officielle. La Ville, jusqu'en 2019 finançait l'infrastructure et le feu d'artifice. Le Conseil communal ayant supprimé le budget des feux d'artifice, un nouveau concept devait être trouvé pour ramener l'esprit festif du 1er août,

Pour mémoire, non seulement l'absence de budget pour des feux mais aussi l'annulation des festivités en 2021 et les restrictions en 2022 en raison de la pandémie COVID-19 ont remis en question l'organisation et le dynamisme de la fête nationale. La Société de développement de Vevey a poursuivi l'organisation des festivités avec des stands de nourriture, des bars, de la musique, mais sans spectacle. En 2023, alors que la Société de développement a émis le souhait de se retirer, un appel à projet a été publié à l'attention des associations et sociétés locales et une boîte à idée a été mise à disposition de la population afin de recueillir des suggestions. Les retours de la boîte à idées, ont révélé le souhait de maintenir un moment fort en soirée sous forme de spectacle lumineux et de centraliser les animations sur la Place du marché. L'appel à projet avait quant à lui pour but de trouver une entité en mesure d'organiser de la coordination à l'exploitation du programme événementiel et rassembleur du 1er août :

- Une offre de restauration / bar ;
- Des animations durant la journée (concert, ateliers etc.) ;
- Un spectacle nocturne.

La Ville de Vevey s'assure que le cadre budgétaire, d'occupation de l'espace public et les prestations attendues soient respectés. La partie officielle, le petit-déjeuner et la communication restent organisés par la Ville dans la même enveloppe budgétaire (CHF 50'000.— en 2023 & 2024, CHF 60'000.— en 2025 et CHF 70'000.— en 2026).

Aucune société ou association locale ayant pu faire une proposition globale, la Ville s'est partiellement substituée à l'organisation les deux dernières et a mandaté *Lumen Création* et Vevey A.Live. La Société de développement a accepté d'assurer encore la restauration en 2024. Puis en 2025, après le retrait définitif de la SDV, il a été fait appel à *Lalou Maestra* et à des

associations locales pour tenir les stands de restauration et boissons autour d'une soirée dansante.

Cette dernière formule a connu un bon succès populaire et son potentiel est à développer. Le Service accueil et population n'ayant ni la mission, ni les ressources pour organiser des événements d'ampleur et à défaut de proposition globale à ce jour, la société LM Management, est mandatée pour l'organisation de cet événement, selon la description ci-dessus. Ce prestataire local a fait ses preuves dans l'événementiel à Vevey et applique déjà les bonnes pratiques exigées par notre guide des manifestations. En raison des travaux d'aménagement de la Place du Marché, le Jardin du Rivage a été choisi comme lieu d'animation de spectacle pour ce 1er août.

Une invitation à participer à l'offre de restauration a été transmise aux associations locales.

Enfin, cette année le 1er août sera un samedi et la partie officielle est coordonnée avec l'organisation du Marché folklorique. Le Marché folklorique se tiendra comme à l'accoutumée sous la Grenette, alors que les festivités du 1er août ainsi que la partie officielle et le petit déjeuner se tiendront au Jardin du Rivage. La Municipalité se réjouit de révéler le programme du week-end qui sera diffusé rapidement.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 1er juin 2026

Au nom de la Municipalité

le Syndic	le Secrétaire
Yvan Luccarini	Nicolas Croce

MUNICIPALITÉ DE VEVEY

Membre de la Municipalité déléguée : Mme Gabriela Kämpf